

Ce sommaire des limites des prestations est à titre informatif seulement. Veuillez consulter le libellé de police pour connaître tous les détails de l'assurance, les limitations et les exclusions.

Cette assurance est conçue pour vous protéger contre les pertes subies à la suite de circonstances soudaines, inattendues et imprévisibles. Veuillez lire et comprendre votre police puisque votre assurance est assujettie à certaines limitations et exclusions.

SOINS MÉDICAUX D'URGENCE

Soins médicaux	Maximum de 5 000 000\$ par assuré, par voyage
Appareils médicaux	Frais admissibles lorsque prescrits par le médecin traitant
Services diagnostiques	Frais admissibles lorsque prescrits par le médecin traitant
Médicaments d'ordonnance	Provision maximale de 30 jours par ordonnance
Services paramédicaux / professionnels d'urgence	Jusqu'à 350 \$ par praticien et à la demande d'un médecin
Transport médical d'urgence	Frais admissible
Soins dentaires	- Coup accidentel au visage Jusqu'à 3 000 \$ - Soulagement de la douleur Jusqu'à 500 \$
Services privés d'un infirmier	Jusqu'à 5 000 \$ et doit être approuvé au préalable par l'administrateur de l'assistance et des réclamations

SERVICES D'ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE

Frais de retour des enfants à votre charge	Doit être approuvé au préalable par l'administrateur de l'assistance et des réclamations
Frais de retour de votre véhicule	Jusqu'à 2 500 \$
Retour à la destination initiale du voyage	Si approuvé au préalable et organisé par l'administrateur de l'assistance et des réclamations
Évacuation d'urgence et rapatriement	Si approuvé au préalable et organisé par l'administrateur de l'assistance et des réclamations, en accord avec le médecin traitant, et jusqu'à concurrence de 5 000 \$ pour les coûts de recherche et sauvetage
Frais de subsistance	Jusqu'à 150 \$ par jour, à concurrence de 1 500 \$, si une urgence empêche votre retour dans votre province ou requiert un changement de destination
Frais liés au décès	Jusqu'à 5 000 \$ pour la préparation et le transport de la dépouille, jusqu'à 2 000 \$ pour la crémation à l'endroit du décès, et jusqu'à 5 000 \$ pour la préparation et l'enterrement de la dépouille à l'endroit du décès
Transport de la famille ou d'un ami	Si approuvé par l'administrateur de l'assistance et des réclamations, vol aller-retour en classe économique et jusqu'à 150 \$ par jour, à concurrence de 1 500 \$ pour une personne de votre choix à se rendre à votre chevet lors de votre hospitalisation
Retour d'animaux de compagnie	Jusqu'à 300 \$
Allocation pour les frais courants	Jusqu'à 50 \$ par jour, à concurrence de 250 \$

États de santé préexistants	Âgés de 59 ans ou moins Assurés uniquement si stables pendant les 90 jours précédant immédiatement la date d'entrée en vigueur
	Âgés de 60 ans à 79 ans Assurés uniquement si stables pendant les 180 jours précédant immédiatement la date d'entrée en vigueur
Limitations et exclusions	Consultez le libellé de police pour la liste complète des limitations et exclusions